



CRITERIUM U13

Article 1

Le Critérium U13 se dispute en 3 PERIODES

Septembre / Octobre : BRASSAGE

Novembre / Décembre : 3 NIVEAUX

Janvier / Mai : INTERDISTRICT & D1 – D2 - D3.

La FMI est obligatoire pour cette compétition. La feuille de match Papier peut être utilisée exceptionnellement.

La participation des équipes se fait sur engagement.

Article 2

Pour pouvoir y participer, les joueurs doivent être licenciés FFF, il pourra être procédé au remplacement de 0 à 4 joueurs pendant de la rencontre.

Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer au match en qualité de remplaçant et à ce titre revenir sur le terrain.

Article 3

Tous les articles prévus sous la rubrique « **EPREUVES OFFICIELLES** » de l'Annuaire du District sont applicables au Critérium U13, à l'exclusion des articles 46 à 54.

Article 4

L'amende prévue en cas de forfait (article 39 des Epreuves Officielles) est fixée par Bulletin Officiel en début de saison comme toutes les autres amendes relatives à cette catégorie.

Article 5

Ces critères sont soumis à l'obligation de vérification de l'identité des joueurs par l'arbitre officiel ou bénévole et à la validité des licences par les différents responsables d'équipes en présence.

Article 6

Le Critérium U13 est ouvert aux joueuses et joueurs des catégories suivantes :

U14 F : pas de limite fixée par l'Article 155.1 des RG de la FFF sur la Mixité

U13 – U13 F : Illimité

U12 – U12 F : Illimité

U11 – U11 F : Limité à 3

U10 – U10 F : Surclassement interdit

Article 7

Les critères sont soumis à l'obligation de vérification de l'identité des joueurs par l'arbitre officiel ou bénévole et à la validité des licences par les différents responsables d'équipes en présence.

Article 8

A défaut d'utilisation de la Feuille de Match Informatisée, chaque responsable d'équipe devra mettre à disposition, pour la vérification de l'identité et de la licence des joueurs, la feuille de match mise à disposition par le District dûment remplie, le listing papier des joueurs avec photo issue du logiciel « FOOTCLUBS » ou sur « FOOTCOMPAGNONS ».

Article 9 : LE POINT SUPPLEMENTAIRE

Les défis techniques **OBLIGATOIRES** seront variés et définis par le CTD-DAP du District. Ils seront à réaliser obligatoirement **AVANT** les rencontres, **avec l'ensemble des équipes présentes**, sous le contrôle des accompagnateurs d'équipes.

En cas de match nul à la fin de la rencontre qui oppose deux équipes, c'est le résultat du défi technique qui **DONNE LE POINT SUPPLEMENTAIRE** à l'équipe qui obtient la meilleure performance.

Le résultat du défi doit apparaître sur la feuille de match papier ou la FMI pour qu'il soit pris en compte lors du calcul du classement.

C'est au club recevant le plateau qu'incombe cette responsabilité.

1^{ère} Phase de BRASSAGE Critérium U13

SEPTEMBRE / OCTOBRE

Article 10

Les poules de brassage seront, autant que possible, des poules géographiques sans niveaux hiérarchiques définies par la commission compétente et le CTDAP du District.

Article 11

Les équipes seront réparties dans X poules de 8 ou 9 équipes.
(Pour la saison 21/22, la 1^{ère} phase est constituée de 8 poules)

Article 12

La phase de BRASSAGE se déroulera de Septembre à Octobre sur 4 journées. Critérium avec 2 ou 3 équipes par plateaux ponctués d'un défi technique obligatoire (Défi jonglage) , dont le résultat doit apparaître sur la FMI.

2^{ème} Phase de NIVEAU

NOVEMBRE / DECEMBRE

Article 13

- La 2^{ème} Phase par NIVEAU se déroulera de Novembre à Décembre sur 4 journées.
- La mise en place des niveaux et leur composition est définie par la commission compétente et le CTD-DAP du District.
- Critérium avec 2 ou 3 équipes par plateaux ponctués d'un défi technique obligatoire (Défi conduite de balle).
-

Article 14 **LES NIVEAUX** à l'issue des 4 journées de la 1^{ère} Phase

NIVEAU 1

- ➡ • **18 EQUIPES** accèdent au NIVEAU 1, réparties en 2 poules de 9 équipes

NIVEAU 2

- ➡ • **27 EQUIPES** accèdent au NIVEAU 2, réparties en 3 poules de 9 équipes

NIVEAU 3

- ➡ • **Les EQUIPES RESTANTES de la 1^{ère} Phase + les nouvelles inscriptions** accèdent au NIVEAU 3, réparties en X poules de 8 ou 9 équipes

JANVIER / MAI

Article 15

Pour cette phase, les rencontres se déroulent sous la forme d'un match unique de 2 fois 30 mn. La FMI est obligatoire.

Pour rappel, le résultat des défis, en cas de match nul, doit apparaître dans la rubrique « observation » de la FMI, en mentionnant le nom du vainqueur du défi.

La mise en place des groupes de la Phase 3 et leur composition est définie par la commission compétente et le CTD-DAP du District.

INTER-DISTRICT :

- Les **3 meilleures équipes du NIVEAU 1** de la PHASE 2 participeront à un CRITERIUM U13 INTER-DISTRICT.
- 1 Poule à 10 équipes (4 de l'HERAULT - 3 des P-O - 3 de l'AUDE) pour amener les clubs à se préparer et à s'engager sur les U14 Territoire la saison suivante.
- Cette phase ne peut compter qu'une seule équipe d'un même club.
- Les rencontres se déroulent sur match aller.

DEPARTEMENTAL 1 :

Les **8 équipes de NIVEAU.1 2^{ème} Phase**, non concernées par l'INTER-DISTRICT, constitueront la poule unique de D1

- Match ALLER / RETOUR (soit 14 matches).
- Pas de montée en U14 Régional à l'issue de la saison.
- Le Club classé premier (1^{er}) de la Poule D1 à l'issue de la saison, obtiendra le titre de Champion du Roussillon.

DEPARTEMENTAL 2 :

Cette compétition est constituée de 3 Poules de 12 équipes, soit 36 équipes :

- **Les 7 équipes du NIVEAU 1, non retenues pour l'Inter-district et la D1.**
 - **Les 21 meilleures équipes du NIVEAU 2**
 - **Les 8 meilleures équipes du NIVEAU 3**
- Les rencontres se déroulent sur match aller (11 matches).

DEPARTEMENTAL 3 :

Cette compétition est constituée de X Poules de 12 équipes :

- **Les 6 équipes du NIVEAU 2, non retenues pour la D2.**

Les **EQUIPES RESTANTES de la 2^{ème} Phase NIVEAU 3 + les nouvelles inscriptions** Les rencontres se déroulent sur match aller (11 matches).

- .

Article 16 :

La 3^{ème} Phase de Janvier à Mai pour les U13 D1, D2, D3 sera ponctuée d'un défi technique :

D1

Journées **ALLER** (1 à 7) Défi jonglage en mouvement
Journées **RETOUR** (7 à 14) Un contre Un (1 C 1).

D2 / D3

Journées **1 à 5** : Défi jonglage en mouvement
Journées **6 à 11** : Un contre Un (1 C 1).

Article 17 :

A l'issue de la saison, **SEULS les clubs qui ont participé en U13 D1 et U13 INTER-DISTRICT** pourront, s'ils le souhaitent, s'engager en U14 Territoire.

Article 18 :

Tous les cas non prévus aux présents règlements seront examinés par la commission compétente.